



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements publics et privés

Question écrite n° 55156

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les différences de conditions de rémunération, de travail et avantages sociaux des infirmières dans le secteur public et dans le secteur privé. Il apparaît que celles-ci sont moins bonnes dans le secteur privé, ce qui explique les difficultés de recrutement des cliniques. Il lui demande s'il n'y a pas lieu d'harmoniser les conditions de travail des infirmières dans les secteurs public et privé et quelles sont les raisons qui justifieraient une différence de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55156

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6943